

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Gilles Lafrance		Date d'inspection Le 25 mars 2026	
Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe		Numéro de permis 2014016	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 9	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'inspectrice est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement</p> <p>Pendant l'inspection du matin, l'inspectrice observe les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, le lavage des mains et la collation.</p> <p>Pendant l'inspection de l'après-midi, l'inspectrice observe les enfants arriver de l'école et jouer librement à l'intérieur. Le groupe arrivé de l'école se prépare pour aller chercher le 2e groupe à l'arrêt de l'autobus avec l'exploitante.</p> <p>Le ratio est respecté pendant l'inspection.</p>
--

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 mars 2026

Date

original signé par
Louise Desrochers

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"